

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 531

présenté par

M. Thierry, M. Fournier, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ainsi que ceux envisagés ultérieurement sur le même territoire et cohérents avec sa vocation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'exemption de débat public ou de concertation préalable pour des projets initiés ultérieurement à un débat public global.

La réalisation d'un débat public global peut permettre d'avoir une vue d'ensemble des projets industriels d'un territoire et d'évaluer ses incidences environnementales, économiques, sociales et logistiques cumulées à la condition que tous les projets considérés soient connus et évalués à la date de réalisation du débat. Insérer ultérieurement de nouveaux projets en les dispensant de débat public ou de concertation risquerait d'anéantir l'intérêt du débat public global et de la démarche de planification territoriale envisagée dans cet article.

Le groupe Écologiste-NUPES propose donc la suppression cette exemption de débat public pour des projets ultérieurs à un débat public global.